



# BURUNDI



# Pas à pas

HEBDO

N°007 du 21 novembre 2006

*Bulletin d'information des Institutions*

# Droits de l'Homme

## Le Gouvernement du Burundi face au défi des droits humains

- ▶ Un grand défi
- ▶ Des efforts remarquables
- ▶ Pour un mieux être des citoyens
- ▶ Contre l'impunité





## Le Gouvernement du Burundi face au défi des droits humains

**A** la suite de la publication, par Human Rights Watch d'un rapport intitulé «*On s'enfuit quand on les voit*» et portant comme sous-titre : «*Exactions en toute impunité de la part du Service National de Renseignement au Burundi*», le Bulletin hebdomadaire des Institutions «*Burundi Pas à Pas*» n°007 consacre une grande partie de ses pages à un commentaire de la rédaction sur les efforts remarquables du Gouvernement dirigé par S.E. M. Pierre NKURUNZIZA visant à améliorer la situation des droits de l'Homme au Burundi.

En effet, il serait difficile de traiter la question des droits de l'homme au Burundi sans évoquer - entre autres - cette année tristement célèbre dans l'histoire du Burundi : 1993. Cette année

situation des droits de l'homme (le droit à la vie au premier rang) s'est lamentablement dégradée. On ne peut donc parler de droits humains que lorsque cet humain existe.

Les élections de 2005 dont est issu le Gouvernement actuel marquaient un grand tournant dans l'histoire, la fin d'une longue période de transition, une véritable renaissance de la Nation.

### Un grand défi

Après 13 ans de guerre fratricide, de quasi inactivité, le réapprentissage des pratiques démocratiques et la restauration ou plutôt l'instauration d'un Etat de droit constituent un grand défi auquel le Gouvernement post-transition doit faire face. Un défi d'autant plus difficile que le pays a, durant cette période, non seulement économiquement dégringolé, mais aussi socialement et politiquement été très affecté avec tout ce que cela comporte comme



S.E. Pierre Nkurunziza lors de son investiture comme Président de la République du Burundi

correspond au début de la descente aux enfers, qui durera plus d'une décennie. En Octobre 1993, le Premier Président démocratiquement élu, S.E. Melchior NDADAYE fut lâchement assassiné, ce qui a déclenché une guerre inter Burundais. La

conséquences. En effet, dans une telle situation toutes les infrastructures sociales et économiques sont détruites, les institutions cessent de fonctionner normalement, le dialogue social fait place au monologue des armes, l'autorité de l'Etat

s'éclipse laissant ainsi les caisses se vider au grand jour.

On comprend donc que ce n'est pas en une année que toutes ces plaies peuvent être pansées et guéries. Ce n'est pas en une année qu'on peut complètement faire disparaître une anarchie qui a duré plusieurs décennies.

### Des efforts remarquables

Conscient de cette conjoncture particulièrement difficile, le Gouvernement issu des urnes et dirigé par S.E.M. Pierre NKURUNZIZA a conséquemment orienté son programme en accordant plus d'attention à la Bonne Gouvernance et à la Relance du développement socio-économique.

Il a en outre compris que la condition première pour parler de développement ou de droits de l'homme, c'est avant tout le rétablissement définitif de la paix. Déjà, lors de son investiture, le Président de la République s'est solennellement engagé à inviter le Palipehutu-FNL, dernier mouvement encore en guerre contre le Gouvernement, sur la table des négociations afin d'arrêter définitivement la guerre, ce qui a été concrétisé par l'Accord global de cessez-le-feu signé à Dar Es-Salaam le 07 septembre 2006.



**Tous les samedi matin, le Président de la République du Burundi prend sa perche, sa houe et sa brouette et s'associe aux autres Burundais pour les travaux d'intérêt communautaire visant à faire du Burundi un pays propre. C'est un Président déterminé à sortir le Burundi du gouffre de la malpropreté, de l'injustice et de la mauvaise gouvernance.**



*S.E.M. NKURUNZIZA serrant la main à Nqakula, le médiateur dans le conflit inter-Burundais et Ministre sud-africain de la sécurité.*

### Pour un mieux être des citoyens

Pour restaurer l'Etat de droit, condition sine qua



*Vue d'ensemble des deux Bureaux du Parlement, le Sénat et l'Assemblée Nationale*

non pour garantir le respect des droits humains, le Gouvernement a en outre œuvré pour la mise en place de plusieurs textes législatifs et réglementaires.

Depuis l'entrée aux affaires du Gouvernement NKURUNZIZA, 52 lois ont déjà été promulguées et il est heureux de constater que plus du quart de ces lois sont étroitement liées à la protection ou à la promotion des droits humains. Cette catégorie de textes s'étend notamment sur la protection des droits d'auteur ; la lutte antitabac ; la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique; la prévention et la répression de la corruption et des infractions connexes ; la mise en place de la Commission Nationale des Terres et autres Biens; la Brigade Spéciale anti-Corruption; la prévention et la lutte contre le Terrorisme ; etc.

Dans le cadre de la restauration de l'Etat de droit, le Gouvernement actuel a également procédé à la promulgation des lois visant entre autres une meilleure organisation des services et un mieux être des serviteurs de l'Etat.

Dans le domaine des actes réglementaires, tout un arsenal de décrets a été signé en vue d'améliorer le respect des droits humains. Ici on noterait notamment l'immunité provisoire des prisonniers politiques; la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission chargée d'identifier les prisonniers politiques (plus de 5.000 hommes et femmes déjà libérés); la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et pour les accouchements ; la gratuité de l'enseignement primaire ; la nomination des membres de la Commission Technique de désarmement de la population civile et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ; divers décrets d'application de la loi portant missions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Terres et autres Biens ; divers décrets dans le domaine de la solidarité nationale et de la coordination des aides; la démobilisation, la réinsertion et la réintégration socio-économique des ex-combattants ; le désarmement de la population civile ; etc.

Pour le cas de l'identification et de la libération

des prisonniers politiques, il ne serait pas superflu de souligner que le Gouvernement s'est résolu d'accomplir ce travail qui a satisfait les Burundais et la communauté internationale.

Pour illustrer l'amélioration du bien-être des citoyens consécutivement à la mesure gouvernementale de la gratuité des soins aux enfants de moins de cinq ans et des accouchements, quelques chiffres montrent l'impact de la mesure sur l'accessibilité aux services des soins de santé. En effet, pour la population infantile concernée, la fréquentation des structures publiques ou assimilées a augmenté de 86% tandis que la mortalité périnatale a diminué de 98% pour les accouchements normaux et de 156,7% pour les accouchements par césarienne (Minisanté & OMS, sept 2006). Dans les mêmes structures de

d'environ UN milliard de francs burundais, soit 907.089.333 Fbu répartis comme suit : 510.528.939 Fbu pour les accouchements et 396.560.394 Fbu pour les soins des enfants de moins de cinq ans.

Quant à la mesure de la gratuité de l'éducation de base, elle a fait accroître de 84% les effectifs des classes de 1<sup>ère</sup> année (de 250.000 avant la mesure à 460.000 après la mesure). Et ce n'est pas encore tout puisque S.E.M. le Président de la République a annoncé, lors de sa rencontre avec les Administrateurs communaux à Gitega le 19 octobre 2006, qu'aussitôt après la maîtrise des difficultés liées notamment aux effectifs de classes, d'enseignants et de bancs pupitres un autre pas sera franchi : **l'éducation de base deviendra obligatoire.**



Un groupe de femmes de la province Makamba saluent et remercient le Président de la République pour la mesure prise en faveur de la gratuité de la maternité et des soins pour les enfants de moins de 5 ans

soins, les accouchements normaux ont accru de 61,4% tandis que les césariennes l'ont été de 80% (Minisanté & OMS, sept 2006). Depuis sa mise en place (mai 2006) jusqu'au 06 novembre 2006, cette mesure salvatrice prise par le Gouvernement appuyé par ses partenaires a déjà occasionné, au 30 juin 2006, une facture globale

## Contre l'impunité

Le Gouvernement du Burundi tient à la restauration de la discipline et de l'amour du travail bien fait. Le Président de la République l'a

souligné et a sévèrement mis en garde les représentants des différents corps, surtout les corps en uniformes, lors de ses récentes descentes effectuées respectivement dans les provinces de Gitega, Rutana et Rumonge quant au comportement de certains de leurs membres qui n'est pas de nature ni à œuvrer pour la reconstruction de la Nation, ni à la promotion et à l'épanouissement des droits humains et encore moins à honorer ces corps respectifs. Aussi, a-t-il notamment insisté pour que soient vite identifiés et punis les complices des cas de fraudes survenus sur différents postes douaniers.

Il nous est aussi important de signaler que lors de sa rencontre avec les cadres du Service National de Renseignement (SNR) à Gitega le 20 octobre dernier, il les a exhortés à relire et faire relire les missions et les limites des compétences dévolues



Clotilde Niragira  
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

“Les Burundais, du sommet à la base, doivent être le porte flambeau en matière de protection et de promotion des droits humains. La justice Burundaise est à l'oeuvre et ne tolérera aucun dérapage. Le Burundi vient de loin. Il faut à tout prix éviter un retour en arrière”.

par la Loi et le Règlement à cette institution.

Egalement, il a exigé la célérité dans la procédure disciplinaire en cas de manquement grave par l'un ou l'autre membre des corps de défense et de sécurité pour que des sanctions soient administrées dans la fraîcheur des faits, ce qui accroît considérablement l'effet préventif reconnu aux sanctions.

Malgré les allégations de Human Rights Watch au sujet de l'impunité absolue des agents du SNR, au bout de la seule année d'exercice du Gouvernement actuel, cinq dossiers ont été ouverts à leur rencontre et trois parmi ceux-là sont déjà en instruction devant les instances judiciaires. Les éléments sont entrain d'être réunies pour l'ouverture d'autres dossiers (rencontre du 20 octobre à Gitega).

Enfin, lors de sa rencontre avec les Administrateurs communaux à Gitega le 19 octobre 2006, le Chef de l'Etat a beaucoup insisté pour qu'ils fassent désormais tout afin qu'il ne se réitère plus un seul cas de lynchage de présumé empoisonneur sur l'étendue de la République.

## Un rapport tendancieux

Le contenu de ce Rapport de Human Rights Watch stigmatise un Service National de Renseignement commettant des exécutions extrajudiciaires, des tortures et des détentions arbitraires en toute impunité. Cela dénote le caractère tendancieux et la contradiction lisibles dans la démarche des auteurs dudit Rapport.

Ce Rapport ou plutôt ses auteurs semblent oublier qu'il n'est pas possible d'éponger toutes les séquelles qu'a connues le Burundi avant même le cantonnement, l'intégration et/ou le désarmement des éléments du dernier mouvement rebelle. Il n'est donc pas vérifié que les actes de violation des droits humains visés par le Rapport sont tous imputables aux agents des services gouvernementaux.

Quant à l'impunité absolue alléguée (...en toute **impunité**), c'est d'abord une affirmation gratuite parce que aussi bien ces rapporteurs et la communauté tant nationale qu'internationale savent très

bien que certains présumés auteurs des violations visées sont déjà appréhendés et que les enquêtes sont activement en cours.

Ledit Rapport avance également le bicéphalisme de l'autorité hiérarchique du SNR (le Président de la République et le Ministère Public) comme cause de dysfonctionnement dudit service. Pourtant, une lecture non tendancieuse du chapitre II (art.4 à 8) de la loi n°1/04 du 02 mars 2006 portant création, organisation et fonctionnement du Service National de Renseignement suffit pour montrer qu'il n'existe aucune relation de subordination entre le SNR et le Ministère Public, mais seulement qu'il existe des relations de collaboration.

### Conclusion

Il est regrettable que des personnes au service de la Nation versent dans la violation des droits humains. Aucun cas n'est à négliger. Néanmoins, ce sont des cas individuels qui, en aucun cas, ne sauraient engager la responsabilité des institutions. La preuve est d'ailleurs que, contrairement aux affirmations de Human Rights Watch, le Gouvernement ne laisse ces actes impunis (cfr cas ci-haut cités).

Le Rapport de Human Rights Watch contient des contradictions. Il reconnaît tantôt que « **le Burundi est plus proche de la paix qu'à aucun autre moment au cours des treize dernières années** » (p. 6 du Rapport) et porte en même temps de très graves accusations aux institutions qui n'ont ménagé aucun effort pour remonter la rude pente vers cette paix maintenant aux bouts des

doigts.

Il est paradoxal que Human Rights Watch invite quasiment la communauté internationale à déclencher des sanctions au lieu de plaider plutôt pour le soutien des remarquables efforts déjà déployés pour atteindre l'état actuel.

Enfin, le Rapport de Human Rights Watch ne mentionne nulle part les efforts très louables fournis en une année seulement par le Gouvernement pour améliorer la situation du citoyen en général et la situation des droits humains en particulier.

Le Gouvernement du Burundi s'inscrit en faux contre toutes les violations des droits humains sur l'étendue de la République et s'est engagé à ne ménager aucun effort pour les éradiquer et établir un véritable Etat de droit. Les membres du Gouvernement ne cessent de rappeler aux Burundais, du sommet à la base, qu'ils doivent être partout et en tout le porte flambeau en matière de protection et de promotion des droits humains, pilier absolument indispensable pour prétendre au développement et notamment à la réalisation des objectifs du millénaire.

Tous les partenaires tant nationaux qu'internationaux, y compris Human Rights Watch, doivent soutenir les efforts du Gouvernement dans l'édification d'un Burundi où le respect des droits humains est une réalité.

- La Rédaction



S.E.M Pierre NKURUNZIZA, Président de la République (en bleu), flambeau de la Paix à la main et S.E.M. Martin NDUWIMANA, Premier Vice-Président de la République (premier à droite) le 13 mai 2006. Au vrai sens du terme, ils s'associent à tous les burundais qui travaillent pour une paix durable dans un environnement sain

# Le stade Prince Louis sera doté d'une pelouse en gazon synthétique

**A**u plus tard mars 2007, le stade Prince Louis Rwagasore sera doté d'une pelouse en gazon synthétique, c'est ce qu'a déclaré la Présidente de la Fédération de Football au Burundi (FFB) Mme Lydia Nsekera lors de la conférence de presse qu'elle a animée au siège de la FFB, assistée par le chargé de bureau de développement à la Fédération Internationale de Football FIFA, M. Jean Michel Benezet.

M. Benezet a déclaré qu'il s'agit d'une implantation d'un gazon synthétique de catégorie 3 ou 4. L'avantage de cette pelouse est qu'elle a une garantie de vie de 10 ans et l'entretien de la pelouse ne demande pas beaucoup de moyens car, a-t-il ajouté, elle n'a pas besoin d'eau ni de gazon. Cette pelouse peut supporter un usage d'une moyenne de huit heures par jour.

Pour protéger cette pelouse, M. Jean Michel Benezet a indiqué que la FIFA signera des conventions avec le ministère de la jeunesse et des sports pour que certaines disciplines qui peuvent détruire cette pelouse à gazon synthétique soient interdites, comme le lancement du Javelot, du poids ou du disque.

Pour améliorer la compétition nationale, M. Benezet a dit que la FIFA va accompagner la FFB dans toutes ses activités de développement. Sur ce, il a été question d'analyser comment on pourra transformer pour les trois années à venir le championnat de Bujumbura en championnat national.



D'après M. Benezet, les besoins sont énormes en ce domaine, Il a cité la formation des arbitres, entraîneurs, dirigeants, journalistes, joueurs, ... Toutefois, la présidente de la FFB, a dit que des activités dans le

domaine du Sport sont en cours. Par exemple, le Ministre ayant le sport dans ses attributions vient de remettre à la FFB un titre de propriété de 2 ha ½ situé dans la commune de Ngagara. C'est un terrain qui va permettre la construction d'un centre technique national dans le cadre du projet Goal 2. Il sera question d'aménager deux terrains d'entraînement, des bureaux, des salles de restauration et d'hébergement, ... pour une bonne préparation des équipes nationales dans les compétitions internationales. « Il est temps de s'occuper des talents burundais sur le plan national », a conclu M. Benezet.

- Evelyne Butoyi